

BTS TRAVAUX PUBLICS en initial



Préparer, planifier, chiffrer, manager, contrôler, en bureau d'études, en laboratoire ou sur les chantiers.

Le technicien en Travaux Publics participe aux projets d'infrastructures (Routes, Réseaux, Ouvrages d'art...)

Ses compétences techniques lui permettent de collaborer avec les ingénieurs aux phases de conception ou de suivi des travaux (en Bureau d'études ou en Maitrise d'Oeuvre).

En réalisation de travaux, il assume les responsabilités d'encadrement sous l'autorité d'un conducteur de travaux. Il contrôle et coordonne les équipes. Il veille au respect des consignes de sécurité, de la qualité du travail qui sera livré au client et de la préservation de l'environnement. Il gère le budget du chantier et demeure l'interlocuteur privilégié de tous les intervenants.



ADMISSION :

Sur dossier après un baccalauréat

- Général SI, S
- Technologique STI2D
- Bac Pro Travaux Publics

APRÈS LE BTS :

Le BTS a pour objectif principal l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est possible :

- En licence ou licence professionnelle,
- En école d'ingénieur.

+ Les plus :

- Formation à l'AIPR*
- Évaluations en CCF
- CROUS sur le campus du lycée
- Restaurant Universitaire à 400 m

* *Autorisation Intervention Proximité Réseaux*

ORGANISATION DES ÉTUDES :

La formation sur deux ans combine :

- Un enseignement à caractère général (300h/an).
- Un enseignement à caractère technologique qui s'articule autour de l'étude de projets réels (660h/an),
- Une formation pratique sous forme d'un stage en entreprise d'une durée de 8 semaines la première année.
- Possibilité de pratiquer des activités sportives dans le cadre du sport universitaire.
- Le diplôme est obtenu à l'issue d'un examen terminal, dont certaines des épreuves sont en CCF.



LES FONCTIONS :

1/ ÉTUDES

- Participer aux études de conception, de prix et de réalisation.
- Participer au pilotage des travaux.

2/ PRÉPARATION DE CHANTIER

- Analyser le dossier du marché.
- Préparer l'organisation du chantier.
- Définir les moyens (techniques et humains).
- Définir le budget.
- Élaborer les documents administratifs et réglementaires.

3/ CONDUITE DE CHANTIER

- Assurer les approvisionnements en matériaux et matériels.
- Mettre en place les moyens humains et matériels.
- Encadrer des équipes et faire respecter les consignes en matière de sécurité, qualité, environnement.
- Gérer et coordonner des sous-traitants.
- Conduire des réunions d'information et de coordination.
- Assurer le suivi et la gestion de chantier.
- Constituer un bilan de chantier.

INSERTION

PROFESSIONNELLE :

Le titulaire du BTS Travaux Publics intègre la profession au niveau ETAM, dans des fonctions de chef de chantier, technicien de bureau d'études ou de laboratoire, dans des entreprises de réseaux, génie civil, VRD, terrassements, ...

Il pourra, en fonction de ses compétences et de son autonomie, évoluer au sein de l'entreprise vers des postes de plus haute responsabilité.



plus d'infos